



REGISTRE ACCESSIBILITE DOMAINE DE L'ECORCE 2018

I. GENERALITES ACCESSIBILITE UNIVERSELLE DU DOMAINE de L'ECORCE

1. Accessibilité Universelle – Généralités

La loi de 2005 a été complétée en 2015 par la notion d'accessibilité universelle.

a. **L'accessibilité universelle : l'accès à tout pour tous, handicap ou pas.**

C'est un bel objectif quand elle est pensée dès la conception du projet ou réellement mise en place à la demande pour répondre aux besoins des personnes, atténuer le manque de compensation de leur handicap, de traitement. A l'heure actuelle, l'accessibilité universelle n'existe pas. D'une part, il y a des handicaps de naissance ou acquis incontournables. D'autre part, elle ne considère que les handicaps reconnus et ignore les handicaps avérés mais qui ne sont pas reconnus administrativement par les dirigeants et dans la loi de 2005, malgré l'insistance des associations des personnes concernées à obtenir la Reconnaissance (hyperacousie, fibromyalgie).

Il importe donc de trouver des solutions pour permettre à la personne handicapée de vivre le mieux possible au milieu et avec les autres, en particulier son entourage.

La tâche s'avère démesurée, en particulier quand la personne cumule plusieurs handicaps.

b. **Pour réaliser la mise en place de l'accessibilité, cela nécessite**

- Beaucoup de compréhension et d'écoute de la part de toutes les personnes valides ou handicapées.
- La volonté d'accepter de mettre en place des aménagements pour des handicaps avérés non reconnus officiellement
- La volonté de toutes les parties prenantes de trouver un Modus Vivendi lorsque les attentes sont contradictoires (lumière/son, par exemple)
- De tenir compte de la configuration du site dans les choix d'aménagement pour le rendre accessible.
- La coordination de la volonté du porteur de projet, des compétences des artisans/maître d'œuvre, des financeurs
- Que la personne handicapée accepte, pour compenser une perte d'autonomie et le sacrifice de certaines activités, l'aide humaine comme facteur du possible et d'ouverture.

2. Accessibilité Universelle – Déficience auditive acoustique : Hyperacousie sévère et acouphènes

Compte tenu de la notion d'universalité ajoutée en 2015, les déficiences auditives acoustiques – hyperacousie et acouphènes - doivent être prise en compte dans la loi de 2005 et ses décrets d'application.

a. **Hyperacousie – définition et conséquences**

Acouphénique depuis plus de 40 ans, sans entrave majeure sur ma vie, hyperacousique à un stade très sévère depuis 20 ans, cette pathologie auditive acoustique douloureuse et invalidante est une bonne école pour déplacer les montagnes ! Mais je suis confrontée à la réalité du terrain qui m'empêche de réaliser bien des démarches. L'hyperacousie est l'effondrement de la tolérance à des sons d'une intensité normale, voir faible (oiseau, grillon). Or, la société est de plus en plus sonore, partout. Tout est fait pour valoriser le sonore. Dès le ventre maternel, le bain sonore envahit tous les interstices de la vie, de la société, de la nature...

- cette déficience douloureuse et invalidante provoque un épuisement extrême, me met en difficulté dans les échanges téléphoniques, limite ma rentabilité et la capacité de mon entreprise à financer les aménagements accessibles pour l'hyperacousie et toutes les familles de handicaps.

- les démarches multiples, épuisantes, décourageantes et parfois humiliantes, individuelles depuis 2001 ou menées par l'association HA44 depuis 2004, restent sans aucun effet.

- Sans le soutien actif de mon mari, je serai enfermée dans une pièce.

b. Ainsi, aujourd'hui, mon constat est le même depuis 20 ans :

- J'AI une déficience invalidante c'est-à-dire que je ne « porte pas mon handicap » et « ne suis pas en situation de handicap ».

- J'ai un handicap permanent et non compensable tant que les sachants s'en désintéresseront, ne feront pas de recherche, ne proposeront pas de véritables traitements. Ces déficiences auditives acoustiques invalidantes resteront inconnues et méconnues et la société continuera à en fabriquer tant que les gouvernements et les élus de la République ne leur donneront pas une Reconnaissance officielle et administrative dans la loi de 2005 et les décrets d'Accessibilité Universelle.

- « L'invisibilité », qui n'est pas un handicap, aggrave les conséquences de l'hyperacousie et de mes déficiences auditives de moindre sévérité, acouphènes et surdité, dont l'incompréhension de l'entourage familial ou pas.

- Il n'existe aucune compensation, aucun traitement efficaces de mon handicap.

- Les bouchons occultants sont une aide temporaire et un palliatif. Ils sont inefficaces dans les ambiances sonorisées. Certains audioprothésistes ont refusé de m'en procurer.

- Pour mon bien, les soignants me demandent de vivre en m'obligeant à vivre au milieu de ce qui me fait souffrir et provoque mon handicap, c'est-à-dire les sons dont la transmission au cerveau est « vrillée ». Avec ou sans bouchon. Pour son bien, pour ne pas perdre le contact ou l'habitude, demande-t-on à un grand brûlé de rester au contact de la chaleur, à une personne aveugle de se déplacer dans la rue sans accompagnement, à une personne sans jambes de continuer à monter les escaliers, à une personne en fauteuil de rester en équilibre sur une marche ?

c. Objectifs de l'Accessibilité auditive acoustique

Comment continuer à vivre dans un bain sonore permanent et valorisé qui me fait souffrir, et de plus en plus de monde, avec des conséquences dans tous les domaines de la vie ? Existe-t-il des lieux plus accueillants, des solutions, des béquilles dans une société qui méconnaît et se désintéresse du sujet, au milieu d'une population qui ignore l'existence de cette pathologie auditive, quand des soignants, le plus souvent, minimisent l'impact de l'hyperacousie et manquent de respect envers leurs patients. Ce qui peut aboutir à une mise en danger de la personne, conduire à une non-assistance de personne en danger.

- L'accessibilité auditive acoustique est donc vitale pour les hyperacousiques. Pour le bénéfice de la personne, et en répercussion, pour son entourage.

- L'accessibilité est recherchée dans tous les domaines de la vie.

- L'accessibilité mise en place doit favoriser la sortie de l'exclusion de la personne, la reconnexion avec elle-même, avec la nature, sociale, humaine, culturelle, professionnelle...

- Je recherche donc une accessibilité compensatrice pour vivre à minima. Au même titre que, sur le plan de la vue, l'œil droit affecté par une rétinite est inopérant avec ou sans lunette mais la baisse d'acuité visuelle de l'œil gauche est compensée grâce à ma paire de lunettes. Ce qui me permet de lire, de voir, d'écrire, d'échanger par courriels, de conduire, de travailler, de raconter des histoires à mes petits-enfants, un de mes rares bonheur de grand-mère et d'amoureuse des histoires et des albums.

C'est pourquoi, sur notre lieu et dans notre activité d'accueil, chaque adaptation impossible est compensée par un facteur indispensable : l'aide humaine. Nous sommes à l'écoute de nos hôtes pour améliorer notre accueil.

3. Accessibilité Universelle sur le Domaine de l'Ecorce

Le Domaine de l'Ecorce est consacré à l'accueil de nos hôtes et visiteurs pour leur proposer des espaces festifs et d'hébergement associés à des activités - détente, rencontre, nature, culture, patrimoine. Nos hôtes sont accompagnés d'une ou de plusieurs personnes de leur entourage. Nous avons accueilli plusieurs groupes de personnes atteintes de troubles psychiques/mentaux et leurs éducateurs dans le cadre d'un séjour, des personnes hyperacousiques avec leur famille/conjoint.

- Les hébergements ont un caractère privatif.
- La Salle du Pressoir est classée ERP.
- Depuis 2016, les Suites dans notre demeure sont ouvertes à nos hôtes. Elles sont situées à l'étage d'un bâtiment construit en 1817.
- L'accessibilité fait partie de la conception de notre projet et de notre volonté de la réaliser, de l'accompagner. En particulier auditive acoustique. Elle est mise en place dans un lieu et des bâtiments construits en 1817 et rénovés en 2005. L'engagement bancaire n'a pas permis qu'une réalisation partielle de notre projet et la chambre accessible aux personnes à mobilité réduite n'a pas pu être intégrée dans les travaux réalisés.

a. Accueil personnalisé

Les échanges et réservations en direct sont privilégiés afin de créer des relations conviviales et humaines, de répondre aux questions, d'aider les personnes à se déplacer, à se repérer, à accéder à ..., s'il manque un aménagement accessible.

Mon mari et moi-même sommes à la disposition et à l'écoute de tous nos hôtes et de nos visiteurs pour les guider, les accompagner, trouver des solutions pour qu'ils profitent au mieux de tout notre domaine.

Les échanges par courriel sont développés et mon mari me seconde pour les appels téléphoniques.

b. Le Pressoir

En fonction salle de réception, la salle située au RdeC est classée ERP ; elle comporte différents aménagements pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

c. L'ensemble des infrastructures et hébergement n'est pas réalisé faute de financement bancaire

Dont la chambre d'hôtes accessible aux personnes à mobilité réduite.

En RDC, le Colombier de Philomène et le gîte Rural de la Chassière sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ou portées.

d. Entretien et renouvellement des aménagements accessibles

Les aménagements d'accessibilité sont suivis, entretenus et chaque fois que possible renouvelés rapidement. L'obsolescence sonore plus rapide que l'obsolescence technique, les dégâts causés par les hôtes, les délais de réactivité des artisans/réparateurs et le coût important occasionné par les réparations/mise en place rendent difficile la remise en état/fonction sur l'instant. Compréhension et compensation humaine sont sollicitées.

II. ACCESSIBILITE AUDITIVE ACOUSTIQUE

L'ensemble du Domaine est accessible aux personnes déficientes auditives acoustiques. C'est sans doute le 1^{er} lieu d'accueil touristique et professionnel en France volontairement adapté pour ces personnes. Cela n'a rien à voir avec le label Relais du Silence dont j'ai du mal à saisir les critères. D'autre part, le silence total est déconseillé. Les bouchons occultants sont toujours nécessaires pour les hyperacousiques.

L'accessibilité concernant les acouphéniques et les hyperacousiques en particulier, a conduit la réalisation de notre établissement. Depuis 2004 et jusqu'en 2016, les documents successifs d'accessibilité pour réaliser le projet de création de l'ENSEMBLE TOURISTIQUE RURAL de l'ECORCE, ont été présentés aux différentes instances concernées du tourisme et du handicap (MDPH, SAMETH, ...).

Ce qui permet d'offrir :

- Aux personnes atteintes par ces pathologies invalidantes d'avoir enfin un lieu de vie accessible pour eux en individuel ou avec leur famille. A proximité de la vie quotidienne pour en profiter à leur convenance.
- Pour moi, un lieu de vie et de travail avec un horizon plus vaste, même derrière mes fenêtres.

L'hyperacousie n'ayant aucune Reconnaissance officielle, je n'ai pas pu postuler pour le Label Tourisme et Handicap pour les 2 handicaps : Auditif acoustique et psychiques et mentales, ayant à plusieurs reprises accueilli des personnes atteintes par ces troubles et pour lesquelles le lieu est adapté.

1. Accessibilité intérieure et extérieure :

Voir documents des aménagements fournis à l'AGEFIPH, au SAMETH, à la MDPH

a. La construction : conception et matériaux

b. Les aménagements intérieurs : espaces sommeil, espace de vie et d'activité ouvert au public, bureau d'accueil, salle de réception du Pressoir, sanitaires

c. Les aménagements extérieurs : espace de vie et d'activité ouvert au public, parking, cheminement

2. Critères d'accessibilité

a. Relations humaines, comportement des personnes qui accueillent

b. Signalétique et repérage : lieux ; pancartes ; plan sur la plaquette

c. Phoniques et acoustiques : confort, résonance, construction, aménagement quotidien, technique, activité...

d. Stabilité : sol, espace de repos hors espace sonore, espace d'appui

e. Visibilité – lisibilité : contraste, taille de police, typographie, loupe, document large vison à la demande

f. Facilité : à comprendre, à lire, d'accès

g. Quiétude et ressourcement

h. Activités culture, patrimoine, nature : sur place et à proximité

III. ACCESSIBILITE AUTRES FAMILLES DE HANDICAPS

Pour vivre en harmonie avec ceux qui nous entourent, il faut considérer les conditions de vie des personnes valides comme celle des personnes handicapées. Quel que soit la famille de handicap.

Toutes les déficiences invalidantes ne peuvent être compensées, et encore moins à 100%. Chacun est amené à renoncer. Pas toujours une même catégorie de population.

La concertation permet de trouver un modus vivendi pour s'adapter une vie et à des espaces partagés.

Plusieurs critères d'accessibilité nécessaires aux personnes touchées par d'autres types de handicaps sont déjà pris en compte pour répondre à l'accessibilité auditive acoustique.

Les relations humaines pour des échanges directs sont le 1^{er} critère d'accessibilité.

Des aménagements conformes à la loi sont parfois inappropriés pour répondre au besoin de certaines personnes.

Sur l'ensemble du site, absence de boucle magnétique, de bandes podotactiles, d'annonce sonore.

1. Parking

Pas de place spécifique car

- Surface suffisante
- Places localisées près de la salle et de tous les hébergements
- Possibilité de déposer les personnes au plus près de la porte d'entrée ou du perron du château
- Espace spécifique réservé à la demande
- Sol plane
- Parking et cheminement en lien direct

2. Signalétique

- Plan du domaine sur la plaquette – envoyée à tous nos visiteurs et hôtes
- Panneau d'affichage à l'Accueil
- Indication les espaces d'Accueil, d'hébergement, de jardin
- Lisible (typo) et visible (contraste) : panneaux en bois, lettrine blanche et en creux
- Renseignements en direct
- Pas de signalétique sonore
- Sonnette d'entrée à l'Accueil : lumineuse pour moi

3. Eclairage

- 2 réverbères sur le parking
- Points solaires le long du trajet, au bord du cheminement
- Dans toutes les pièces et escaliers

- Bouton contrasté sur les murs
- Plusieurs éclairages : plafond, près du lit, sur le mur...
- Lampe torche pour le Colombier et chaque fois que nécessaire

4. Cheminement

- Entretien le plus régulier possible ; le passage de tracteur et les saisons pluvieuses peuvent provoquer des nids de poule qui ne gênent pas la circulation en fauteuil, avec une canne
- Allées suffisamment large ou très larges
- Stable et plane
- Pas de dévers
- Pas de surface gravillonnée
- Pavés : joints le plus plats possibles ; tassement par le temps ; passages courts
- Aide humaine pour les espaces de promenade herbeux : labyrinthe à papillons, Jardin Clos, petit bois et chaque fois que nécessaire pour faciliter le déplacement

5. Bureau d'accueil / borne de paiement

- Cheminement accessible : l'entrée prévue n'a pu être réalisée techniquement ; l'entrée par la bibliothèque permet de réduire la partie pavée
- Au RdeC
- Plusieurs entrées possibles
- Portes vitrées accessibles : ressaut conforme, 2 niveaux de barre sur le vitrage
- Mobilier pouvant être agencé pour s'adapter au besoin de la personne
- Communication et échanges directs – Rapports humains personnalisés
- Position debout ou assise

6. Salle du Pressoir, classée ERP, et son cheminement

a. Extérieur

- Parking près de la salle
- Sol stable
- Signalétique
- Jardin autour de la salle ; mobilier de jardin modulable ; mise à disposition de table d'extérieur pour les personnes en fauteuil ou à mobilité réduite
- Salle de plain-pied
- Accès ouverture extérieure de la salle : ressaut conforme, baie vitrée très large avec 2 niveaux de barre
- 2 éclairages muraux sur la façade principale ; 1 éclairage mural sur la façade de côté

b. Intérieur

- Sanitaires : les barres de maintien ont été positionnées à partir de l'utilisation d'une personne en fauteuil.
- Mobilier pouvant être déplacé
- Sol carrelé
- Lumière : modulable ; plusieurs sources ; lampe torche ou éclairage supplémentaire sur demande
- La cuisine : humaine nécessaire aux personnes en fauteuil : accès aux placards supérieurs, micro-onde
- Absence de boucle magnétique

7. Escaliers

- Rampe/main courante à partir de la 1^{ère} marche ; des 2 côtés pour l'escalier en colimaçon et celui du Pressoir ; mur pour les quelques marches du théâtre du Jardin Clos
- Marche : hauteur et largeur normée
- Absence d'obstacle
- Pour le perron du château : aide humaine nécessaire pour personne à mobilité réduite
- Pas de bande podotactile
- Aide humaine : l'entourage de la personne, mon mari et moi

8. Dispositif de commande

- Sonnette d'accueil et sonnerie de téléphone lumineuses
- Accueil personnalisé et direct
- Hauteur des boutons de lumière adaptée
- Bouton / mur : contraste
- Aide humaine

9. Toilettes

- Le Pressoir,
 - o En formule réception ou gîte, il possède 1 sanitaire complet accessible aux personnes en fauteuil et à mobilité réduite. Rayon de giration, espace vide sous le lave-mains, hauteur du lave-main-glace et barres de maintien adaptées, hauteur du WC suspendu normée
 - o Les personnes déficientes psychiques/mentales ont utilisé les sanitaires des différents hébergements sans difficulté.
- Absence d'obstacle
- Douches à l'italienne dans le Colombier de Philomène et le Pressoir.
- Douches avec faible rebord dans la Suite Chambre de Rose et Créole, le Gîte de la Chassière
- Baignoire dans la Suite d'Alice et Turquoise, Chambre à Mouton

10. Chambres

- La configuration du domaine et le choix de la décoration/agencement permettent de rendre toutes les chambres particulières et identifiables.
- Dans le Pressoir, le gîte de la Chassière et chaque chambre d'hôtes, les personnes ont toujours une aide humaine de proximité : famille, amis, collègues... nous sommes à leur disposition
- Colombier de Philomène de plain-pied ; accès personne à mobilité réduite ou personne portée ; douche à l'italienne ; le lit simple a convenu à une personne tétraplégique
- Gîte de la Chassière de plain-pied ; accès personne à mobilité réduite
- Mobilier pouvant être agencé pour s'adapter au besoin de la personne
- Chambre à mouton et Suites à l'étage : si la personne peut être portée, les chambres sont spacieuses et facilite le déplacement.

11. Espaces de promenade d'activités

Tous ces espaces privés sont mis gracieusement à la disposition de nos hôtes :

Espaces de jeux – Jardin Clos et piscine – Bibliothèque – Labyrinthe aux papillons – Petit bois – jeu de boules nantaises – grange pour le baby-foot et la table de ping-pong

- Les allées sont adaptées (voir cheminement)
- Bibliothèque : aménagement léger et modulable pour pouvoir la configurer à la demande ; quelques livres et albums sur le sujet du handicap : langage des signes ; éveil aux déficiences visuelles ; pas ou peu d'ouvrages sonorisés à l'exception de ceux consacrés aux comptines, à la musique et aux chansons
- Le WC et la douche à l'italienne de la piscine sont accessibles
- L'aide humaine est nécessaire pour
 - o Le déplacement dans les espaces herbeux, certaines portions pavées
 - o L'accès au bassin de la piscine
 - o L'accès aux étagères de livres situées en hauteur
 - o L'aménagement des pièces afin de faciliter l'accès aux espaces et aux jeux

12. Choix des activités proposées sur le Domaine : nature, culture, patrimoine

Elles répondent aux objectifs de l'accessibilité exposés précédemment et se déroulent dans un cadre adapté, valorisé, apaisant, ressourçant, ludique. En intérieur comme en extérieur, selon le choix de la personne.